

Explosion de l'inflation, pouvoir d'achat, énergie, essence:

Les Négociations 2022 c'est maintenant!

Pour les NAO la CGT Clear Channel revendique:



- 1) **Augmentation générale de 250 euros pour tous les salariés**
- 2) Journée dite « de solidarité » offerte à tous les salariés.
- 3) Frais de carburant des salariés n'ayant pas de véhicule CCF pris en charge sous la forme d'une prime de transport (exonéré des cotisations) de 200 euros/an pour les véhicules thermiques et 500 euros/an pour les véhicules électriques, hybrides ou hydrogènes.
- 4) Augmentation d'1 euro de la prime panier qui n'a pas été revalorisée depuis septembre 2012.
- 5) Revalorisation de la prime vêtement à hauteur de l'inflation depuis sa dernière augmentation en 2015.
- 6) Plateformes :
 - revalorisation de la prime production de 60 à 200 euros.
 - augmentation de 250 euros pour tous les salariés.
 - avoir un réel forfait de 200 euros net par samedi travaillé.
- 7) Plateforme de Wissous : les salariés demandent plus de respect et d'équité de la part de la Direction de Wissous car ils sont extrêmement déçus des méthodes de management qui émanent de la Direction de la plateforme.
- 8) Égalité salariale : demande que le calcul de la médiane soit peaufiné par catégorie pro et pas uniquement par intitulé de poste.
- 9) Valorisation et reconnaissance en qualification des formations digitales.
- 10) Diminution des charges de travail pour les plus de 55 ans soumis au risque de TMS
- 11) Possibilité pour les salariés qui le souhaitent d'avoir accès à des bulletins de paie dématérialisés
- 12) Possibilité pour les salariés ayant été en arrêt maladie pendant plus d'un an de reporter à leur reprise une partie de leur solde de congé sur l'année suivante.
- 13) Indemnisation à 100% de tous les salariés en cas d'arrêt maladie
- 14) Gain de productivité acquis par la digitalisation et les restructurations : passage aux 32 heures au lieu de 35h sans perte de salaire.
- 15) Nous demandons une fois encore le respect des plafonds Optimum sur les charges de travail ainsi que le respect et l'application du plan canicule.
- 16) Prime de remplacement des salariés absents sur la base du volontariat.
- 17) Ouverture d'une négociation sur les horaires de nuits (entre 22h00 et 6h00).
- 18) Ouverture d'une négociation sur un accord d'intéressement.



Rejoignez-nous sur Facebook